

cipale ; à travers la série des phrases, la forme du style ; puis, au moyen de cette analyse, arriver à connaître la politique qui dirigeait l'empereur, le genre d'écrire qui lui était propre.

Après la monographie si remarquable que M. Monfalcon nous a donnée des Tables claudiennes, je ne puis avoir l'intention de recomposer un travail qui n'est plus à faire ; je me borne à prendre les choses où et comme les pose l'auteur des *Annales*, je veux dire la réclamation faite par les principaux d'entre les habitants de la Gaule chevelue d'avoir dans Rome le droit de parvenir aux honneurs, *jus adipiscendorum in Urbe honorum*, et l'opposition violente que cette demande devait rencontrer. C'est à cette opposition que s'adresse l'empereur.

Malheureusement, le discours des Tables n'est pas complet ; mais l'extrait donné par Tacite peut suppléer à ce qui manque. Je recourrai à cet extrait toutes les fois qu'il me semblera nécessaire au développement de la pensée impériale. Néanmoins, il y a des parties où ce recours est impossible. Ainsi, je ne trouve, dans les *Annales*, rien qui puisse combler une lacune initiale des Tables, ou, pour mieux dire, de la Table à deux colonnes que nous possédons, et qui est bien certainement la première. Il a dû exister deux Tables, c'est la seconde qui n'a pas été retrouvée. De la première Table même, il ne reste que la partie inférieure (1) ; ce qui manque à la première partie de cette Table contenait, sans doute, l'exorde et tout le passage du discours relatif à l'exclusion des sénateurs italiens demandée par Claude en sa qualité de censeur. Car ce prince, dans la même séance du Sénat, mène de front deux propositions : l'exclusion des sénateurs nationaux indignes,

(1) Colonia, *op. laud. sup.*, p. 236. — Monfalcon., *Monog. de la Table de Claude*, p. 38 et 41.